



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Sapeurs-pompiers volontaires

Question écrite n° 5970

Texte de la question

M. Jean-François Chossy appelle l'attention de M. le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur le problème du remboursement par l'Etat des dépenses concernant la mise à disposition de sapeurs-pompiers volontaires, en provenance de nombreux départements, au titre du dispositif de sécurité des jeux olympiques d'Albertville. Ces personnels, indemnisés au taux de la vacation horaire, soit moins de 40 francs de l'heure, ont représenté une dépense d'un peu plus de 10 millions de francs. Il lui demande en conséquence s'il ne juge pas nécessaire de régulariser cette situation au plus vite, compte tenu des légitimes préoccupations exprimées par les collectivités intéressées.

Texte de la réponse

S'agissant du remboursement des dépenses engagées par les services départementaux d'incendie et de secours de trente-neuf départements à l'occasion des jeux Olympiques d'hiver qui se sont déroulés à Albertville, les crédits obtenus en 1993 se sont révélés insuffisants. La demande des départements concernés a donc été présentée au ministère du budget, en charge des opérations de liquidation consécutives aux jeux Olympiques d'hiver.

Données clés

Auteur : [M. Chossy Jean-François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5970

Rubrique : Sécurité civile

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur et aménagement du territoire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3147

Réponse publiée le : 8 novembre 1993, page 3944